

HSBC SFH (France)

Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2015

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/08/2015

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	7 093 213 484
- Autres crédits	-
	7 093 213 484

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	7 093 213 484
- Autres	-
	7 093 213 484

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	1 057 070 919
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	6 036 142 565
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	7 093 213 484

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 31/08/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	894 300 635
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	162 770 284
	1 057 070 919

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 368 415 934
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 667 726 631
	6 036 142 565

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/08/2015 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 861 000	45
2003	11 860 243	154
2004	25 291 138	297
2005	76 385 137	685
2006	126 018 282	983
2007	83 972 248	653
2008	67 110 206	512
2009	39 352 159	307
2010	60 199 518	398
2011	70 095 645	500
2012	88 061 334	602
2013	112 229 895	672
2014	196 525 625	1 037
2015	97 108 487	502
	1 057 070 919	7 347

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 167 766	41
2003	8 920 929	145
2004	26 811 276	385
2005	170 664 592	1 625
2006	273 816 514	2 442
2007	119 215 733	1 167
2008	101 788 529	1 017
2009	149 000 706	1 294
2010	279 230 645	2 094
2011	324 862 681	2 602
2012	586 672 129	4 210
2013	1 688 520 301	11 687
2014	1 585 903 749	10 006
2015	718 567 017	4 164
	6 036 142 565	42 879

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/08/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	300 223	6
1	1 405 309	50
2	3 477 725	84
3	10 115 320	176
4	24 777 201	338
5	30 666 232	383
6	34 805 295	382
7	43 149 808	422
8	42 988 164	392
9	71 991 266	525
10	76 450 381	544
11	67 057 341	491
12	67 321 056	455
13	78 908 476	472
14	93 964 624	527
15	71 379 325	409
16	68 410 853	375
17	57 751 866	311
18	64 024 631	293
19	65 166 541	292
20	12 872 837	68
21	15 379 858	91
22	16 006 614	82
23	23 938 714	112
24	13 747 453	62
25	832 005	4
26	181 800	1
	1 057 070 919	7 347

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	358 644	31
1	3 233 910	176
2	16 984 280	466
3	30 989 984	683
4	83 167 413	1 386
5	170 636 033	2 277
6	183 234 480	2 031
7	219 942 409	2 222
8	291 561 194	2 595
9	417 960 652	3 172
10	373 573 971	2 878
11	345 840 863	2 476
12	436 578 890	2 967
13	685 152 815	4 121
14	606 600 497	3 312
15	340 567 896	2 010
16	415 941 905	2 332
17	345 705 917	2 012
18	364 942 763	2 035
19	341 418 068	1 744
20	47 670 054	247
21	73 829 718	366
22	87 458 388	477
23	104 175 332	613
24	46 484 104	235
25	1 745 697	12
26	386 689	3
	6 036 142 565	42 879

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 30/09/2015 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
DBRS	AAL

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 30/09/2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 128 991 780,90 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du 3ème trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés totaux et partiels calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 4.25% (Le taux est trimestriel).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collatéral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 30 Septembre 2015, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 05 Novembre 2015,

M. Samir El Aziz
Directeur Général de HSBC SFH (France)